



## Emploi administratif dans la fonction publique

Par **saubin\_old**, le **28/10/2007** à **20:11**

je travaille actuellement comme auxiliaire vacataire non titulaire dans une commune, a 17,5 heures par semaine. Je complete se travail par quelques heures au ADMR (association d aide en milieu rurale)

Ma commune me propose de passer a 22heures par semaine , je voudrais donc savoir si je pourrais toujours continuer a completer mon temps de travail avec l ADMR, sachant que je ne suis pas titulaire?

MERCI d avance de votre reponse.